

TRIBUNAL

Arrêt du Tribunal du 20 juillet 2016 — Oikonomopoulos/Commission

(Affaire T-483/13) ⁽¹⁾

(«Responsabilité non contractuelle — Dommages causés par la Commission dans le cadre d'une enquête de l'OLAF et par l'OLAF — Recours en indemnité — Demande de constatation de l'inexistence juridique et de l'irrecevabilité, à des fins probatoires devant les autorités nationales, d'actes de l'OLAF — Recevabilité — Détournement de pouvoir — Traitement de données à caractère personnel — Droits de la défense»)

(2016/C 326/38)

Langue de procédure: l'anglais

Parties

Partie requérante: Athanassios Oikonomopoulos (Athènes, Grèce) (représentants: initialement N. Korogiannakis et I. Zarzoura, puis G. Georgios, avocats)

Partie défenderesse: Commission européenne (représentant: J. Baquero Cruz et A. Sauka, agents)

Objet

D'une part, demande en réparation de dommages causés par la Commission ainsi que par l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) et, d'autre part, demande tendant à ce que des actes de l'OLAF soient déclarés juridiquement inexistantes et irrecevables à des fins probatoires devant les autorités nationales.

Dispositif

1) *Le recours est rejeté.*

2) *M. Athanassios Oikonomopoulos est condamné aux dépens, y compris à ceux afférents à la procédure de référé.*

⁽¹⁾ JO C 344 du 23.11.2013.

Arrêt du Tribunal du 21 juillet 2016 — Bredenkamp e.a./Conseil et Commission

(Affaire T-66/14) ⁽¹⁾

(«Politique étrangère et de sécurité commune — Mesures restrictives prises à l'encontre de certaines personnes et entités au regard de la situation au Zimbabwe — Gel des fonds — Responsabilité non contractuelle»)

(2016/C 326/39)

Langue de procédure: l'anglais

Parties

Parties requérantes: John Arnold Bredenkamp (Harare, Zimbabwe), Echo Delta (Holdings) PCC Ltd (Castletown, Île de Man), Scottlee Holdings (Private) Ltd (Harare), Fodya (Private) Ltd (Harare) (représentants: P. Moser, QC, et G. Martin, solicitor)

Parties défenderesses: Conseil de l'Union européenne (représentants: B. Driessen et E. Dumitriu-Segnana, agents), et Commission européenne (représentants: S. Bartelt, D. Gauci et T. Scharf, agents)